

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUILLET 2021

* * *

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 10/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15 Pouvoir : 0 Exprimés : 15

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Karl PIRON, Jacqueline LEYZOUR, Emmanuel LAMBERT, Patrick BOGUENET, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Benoît JAMET-ROBERT, Claudine DELACOURT, Franck BRIEUC, Anne DEBEIX, Colette PELOU, André BARDOU, Michel MARIE

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Jacqueline LEYZOUR

1) Approbation du procès-verbal du 7 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Projet de modification de droit commun n° 1 du PLUiH

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) a été approuvé le 27 janvier 2020. Il définit un projet partagé d'aménagement et de développement durable du territoire, détermine les droits à construire de chaque parcelle et intègre la politique de l'Agglomération en matière d'habitat.

Le PLUiH est un document vivant, appelé à évoluer annuellement afin d'intégrer l'avancement des réflexions et études urbaines menées sur le territoire et de procéder aux ajustements rédactionnels nécessaires tenant compte des retours d'expérience de sa mise en œuvre.

Un premier inventaire des demandes d'évolution du PLUiH a été réalisé auprès des communes au cours de l'automne 2020. Les demandes de modification des communes ont été étudiées et analysées par la Commission Aménagement au cours de quatre réunions : 17/12/2020, 14/01/2021, 28/01/2021 et 11/03/2021. A la suite desquelles, une procédure de modification de droit commun a été engagée concernant 60 objets de modification. Le Président de Dinan Agglomération a, par arrêté, prescrit la procédure le 3 mai 2021. Le projet de modification n°1 du PLUiH, détaillant l'ensemble des objets de modification, a été envoyé aux communes le 4 juin 2021. En application des dispositions de l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, la Commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis au projet de modification du PLUiH.

Le dossier de modification, dans lequel figurera l'avis des Personnes Publiques Associées et des Communes, fera l'objet d'une enquête publique cet automne, avant d'être soumis, pour approbation, au Conseil Communautaire.

Considérant ces éléments,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-36 et suivants relatifs à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CA-2020-001, en date du 27 janvier 2020, approuvant le PLUiH de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CA-2020-076, en date du 30 juillet 2020, approuvant la modification du calendrier initial des procédures de modification du PLUiH.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 avril 2021, définissant les modalités de concertation préalable

Vu l'arrêté du Président de Dinan Agglomération en date du 3 mai 2021, prescrivant la procédure de modification de droit commun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Emet un avis favorable sur ce projet de modification de droit commun n°1 du PLUiH.

3) Fourniture de copeaux de bois pour la nouvelle aire de jeux

Emmanuel LAMBERT présente les devis relatifs à la fourniture et mise en place de copeaux de bois pour la nouvelle aire de jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de retenir l'offre de la société Exploitation forestière Le Maou de Plounevez-Moedec (22) « La Fleur de Bois » pour la fourniture et livraison de copeaux de bois, qui s'élève à 4 165.00 € HT,
Décide de retenir l'offre de l'entreprise Pascal Samson de Trévron (22) pour la mise en place des copeaux, qui s'élève à 850.00 € HT,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

4) Terrassement aire de jeux : validation de devis

Karl PIRON présente un devis relatif au terrassement de l'extension de l'aire de jeux et la mise aux normes de l'aire de jeux actuelle.
Afin de tenir compte des normes relatives aux aires de jeux, la distance entre les petits jeux va être augmentée.
La table de ping-pong va devoir être déplacée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de retenir l'offre de l'entreprise Pascal Samson de Trévron (22) pour le terrassement et la mise aux normes de l'aire de jeux, qui s'élève à 2 340.00 € HT,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

5) Réfection du mur de la mairie côté ouest

Mme le Maire rappelle que des devis ont été réalisés pour la réfection du mur de la mairie côté ouest.
Ces devis vont être modifiés car une partie sera prise en charge par le propriétaire.
Il est aussi évoqué l'entretien des murs jouxtant le presbytère et l'école.
Le conseil municipal décide d'adresser des courriers à tous les propriétaires des terrains jouxtant ces murs. Une convention pourra être rédigée afin de définir notamment les règles sur les plantations en bordure des murs et la mise en place d'une visite bi-annuelle par la collectivité.

6) Présentation du programme des Brus'folies

Emmanuel LAMBERT donne le compte-rendu de la réunion organisée avec les associations pour la journée des Brus'folies. Il présente le programme et le projet de restauration avec les commerçants volontaires.

7) Affaires diverses

1) Dépenses dans le cadre de la délégation au Maire

Mme le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :

- . Acquisition de dalles (cour école) : 779.90 € HT
- . Acquisition d'une urne : 260.00 € HT
- . Acquisition de parois de protection anti-covid pour les élections : 304.00 € HT
- . Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat : 1 197.92 € HT et ordinateur portable mairie : 998.48 € HT
- . Fourniture et pose de stores à la bibliothèque : 724.04 € HT
- . Fourniture et pose d'une porte en acier aux toilettes publiques : 1 519.00 € HT
- . Acquisition de panneaux pour Bel Air : 258.00 € HT
- . Acquisition de panneaux villages, gîtes : 453.00 € HT
- . Acquisition de barrières : 1 020.00 € HT
- . Acquisition d'une échelle télescopique : 455.00 € HT
- . Acquisition de barrières, potelets (rue de Broons, parking salle des fêtes, rue 19 mars 1962) : 570.00 € HT

- . Acquisition de poubelles, cendriers, potelets : 528.25 € HT
- . Acquisition de vitres pour l'abri-bus rue de Broons : 438.40 € HT
- . Acquisition de vitres pour l'abri-bus place de l'Eglise : 1 062.00 € HT
- . Fourniture et installation onduleur PC mairie : 249.00 € HT
- . Fourniture et installation onduleur matériel électriques et téléphoniques : 190.00 € HT
- . Acquisition poubelles pour abri-bus place de l'Eglise : 99.00 € HT
- . Enlèvement des mains courantes au terrain des sports : 564.00 € HT

2) D.E.T.R.

Une subvention de 133 546 € est accordée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

3) Ecole et cantine

Jacqueline Leyzour donne le compte-rendu de la dernière réunion du S.I.R.S.

L'effectif par classe est compris entre 17 et 21 élèves.

Benoît Jamet-Robert fait part de la réunion du 8 juillet avec Dinan Agglomération relative au Projet Alimentaire Territorial.

Afin d'étudier l'éventuelle réfection de la cantine, un groupe de travail est créé :

Marie-Claire DOUENAT, Jacqueline Leyzour, Benoît Jamet-Robert, Colette Pelou, Evelyne Bardou, Claudine Delacourt.

4) Tondeuse Ransomes

La tondeuse Ransomes a été mise en vente sur le site « Le bon coin » : mise à prix 1 500 € au plus offrant.

5) Concours maisons fleuries

Jacqueline Leyzour fait part de l'annulation du concours des maisons fleuries en raison de la parution tardive du bulletin municipal.

6) Spectacle

« Les Cascadeurs bretons » ont sollicité la mairie pour organiser un spectacle les 21, 22 et 23 juillet 2021 sur le parking de la salle des fêtes ou de l'école. Le conseil municipal donne son accord.

7) Théâtre chez l'habitant

En partenariat avec Dinan Agglomération, une pièce de théâtre a été jouée le 11 juillet chez l'habitant à La Ville Guérêt avec la troupe Combat ordinaire.

8) Cobac-parc

51 jeunes ont participé à la sortie organisée à Cobac-parc le 15 juillet.

9) Manifestations

Claude Robert évoque que le feu d'artifice est reporté au 14 août 2021 et que le vide grenier aura lieu le 22 août 2021.

10) Sécurisation du bourg

Une réunion est prévue avec l'Atelier du Marais le 26 juillet 2021 à 10 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 35.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,